**Personne morale – Changement de dénomination**

**Documents à fournir :**

* [Formulaire M2](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CIMPRIME%20M2.pdf)  en 3 exemplaires originaux
* Si mandataire : [pouvoir](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5Cpouvoir.pdf) autorisant la formalité
* 2 procès-verbaux (1 original et 1 copie) de l'Assemblée Générale
* 2 copies des statuts modifiés (si le gérant est nommé dans les statuts)
* 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution

**Frais :**

* 149 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 195,39 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce